

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 25 fr. 50. — Six mois, 48 fr. — Un an, 90 fr.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 25 fr.
 La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
 Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.
 ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — À LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 6.
 Paris, chez MM. HAYAT, LAURET et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.
 Bruxelles, à l'Office de l'Éclaircissement.

ROUBAIX, 1^{er} MARS 1884

LES EMBARRAS MINISTÉRIELS

Le bruit courait depuis quelques jours que M. Jules Ferry était résolu à demander à la Chambre le rejet de l'article de la proposition de loi de M. Paul Bert, qui, en augmentant le traitement des instituteurs, impose à l'Etat des charges nouvelles auxquelles il serait impossible de faire face autrement que par la création de nouveaux impôts.

On disait même que M. le président du conseil se déciderait à poser nettement à cette occasion, chose merveilleuse, la question de cabinet.

Il est vrai que, pour rendre la nouvelle plus croyable, d'aucuns ajoutaient qu'en cas d'échec, M. Jules Ferry ne se tiendrait pour battu qu'autant qu'un appoint quelconque des éléments de droite n'entrerait pas dans le calcul de la majorité formée contre lui.

Idees ingénieuses à laquelle ces ministres de l'ordre moral qui se retraièrent devant des majorités formées pour les deux tiers des éléments de gauche n'aurait jamais songé!

Nous n'avons pas vu cependant que personne se soit étonné qu'on la prêtât à M. J. Ferry. Considérer les conservateurs comme une « quantité négligeable », afin de ne pas tenir compte de leurs votes et de conserver son portefeuille, est, nous en convenons du reste, une prétention que l'on peut attribuer, sans tomber dans l'inraisonnable, à un homme aussi résolu à rester, coûte que coûte, au pouvoir.

Mais, s'il y a loin de la coupe aux lèvres, il y a loin aussi de l'intention au fait, et il est possible que M. Jules Ferry se soit rendu compte, en y réfléchissant bien, des difficultés qu'il y aurait à faire accepter une jurisprudence parlementaire aussi nouvelle et qu'il y ait renoncé.

Peut-être aussi le pointage auquel on se livre dans les régions ministérielles n'a-t-il point paru aussi rassurant que les officieux affectent de le déclarer. Quoi qu'il en soit, c'est une résolution de beaucoup moins hardie à laquelle on dit aujourd'hui que M. le président du conseil se serait arrêté.

Au lieu d'offrir la bataille, il songerait à la fuir, et son projet serait de demander à la Chambre l'ajournement de la discussion des dispositions financières de la proposition de M. Paul Bert.

Il ne nous étonnerait point que telle fût en effet l'intention de M. Jules Ferry, qui voit ses fidèles placés par la proposition de M. Paul Bert dans la situation de l'âne de Buridan, et qui craint, en les mettant en demeure de faire un choix, que l'option ne tourne contre lui.

Maintenant au pouvoir un ministre si disposé à faire le bonheur de la Chambre qu'il la dispense du terrible effort d'avoir une volonté, c'est bien tentant en vérité.

Mais mécontenter ces excellents courtiers électoraux qu'on appelle les instituteurs laïques, voilà qui est bien dangereux et bien imprudent.

A tout prendre, cependant, c'est moins au présent qu'à l'avenir qu'il s'agit de songer. Le présent, c'est quelques mois; l'avenir, c'est quatre années. Conserver un ministère, c'est bien, mais conserver son mandat, c'est mieux. Renverser M. Jules Ferry, c'est un accident; mais perdre son siège, c'est un malheur; pis que cela, une catastrophe, un désastre, un naufrage dont la seule pensée fait frémir. Il est si doux de diriger les affaires du pays en faisant les siennes, et si affreux de penser que ce bien perdu ne se retrouvera plus!

De là à conclure qu'il serait encore plus sage de voter contre le ministère que de compromettre sa réélection, il n'y a qu'un pas, et M. Jules Ferry, qui connaît sa majorité comme s'il l'avait faite à son image, ne saurait douter qu'il puisse être facilement franchi. Il agit donc en homme avisé en gagnant du temps: c'est toujours, en mettant les choses au pis, quelques mois de pouvoir de plus.

N'y a-t-il que cet espoir, du reste, derrière la demande d'ajournement qu'il se propose de faire, et serait-il téméraire de supposer que d'autres calculs y ont leur part?

N'a-t-il point quelque raison de penser que la discussion du budget de 1885 pourra faire surgir quelque proposition dont, après avoir résisté pour la forme, il lui sera facile de s'accommoder, et qui lui fournira, en faveur de l'élevation du traitement des instituteurs laïques, les ressources qu'il ne veut pas demander à l'impôt?

Ce qui nous le fait craindre, c'est ce qu'on dit des dispositions de M. Paul Bert, qui s'associerait à la demande d'ajournement.

S'il en est ainsi, il n'est pas difficile de prévoir que c'est l'Eglise qui fera les frais de l'accord et que l'ajournement n'aura d'autre objet que d'étudier quelque bonne petite proposition de spoliation, déguisée sous quel-

qu'une de ces appellations hypocrites qui sont à la mode, sous celle, par exemple, de désaffectation.

C'est toujours ainsi, du reste, que se terminent les disputes entre radicaux, et c'est aux dépens des catholiques que s'opèrent toutes leurs réconciliations.

On continue de dire que M. Jules Ferry n'attend que la fin du débat relatif à la loi Paul Bert pour renvoyer M. Tirard. C'est M. Raynal qui le remplacerait, et c'est M. Rouvier qui succéderait à M. Raynal. Les opportunistes paraissent fort impatientés de voir s'accomplir cette mutation avantageuse à leur groupe.

La loi sur le traitement des instituteurs sera, dit-on, discutée lundi. Un certain nombre de membres de l'Union républicaine demandent que l'examen des dispositions financières nécessitées par cette loi soit ajourné jusqu'au moment où le budget de 1885 sera débattu. On prétend que M. Jules Ferry veut l'ajournement indéfini et qu'il posera la question de cabinet.

Le Sénat a commencé à délibérer, pour la seconde fois, sur la loi d'organisation municipale. Il s'est occupé, durant toute une séance, de l'article 11, relatif au sectionnement. M. Baragnon a pu faire adopter l'un de ses trois amendements, celui qui décide que les sections ne pourront se composer que de territoires contigus et nettement déterminés par une rue, par un cours d'eau, etc. Bien que faible, c'est un avantage acquis sur l'arbitraire et fantaisiste despotisme de l'administration.

Les notes de M. Datas, qui a été enterré civilement, ont annoncé, par une lettre rendue publique, leur résolution de ne pas assister à une cérémonie qui devait être une manifestation hostile à la religion. Telle est l'intolérance irréligieuse des radicaux, telle est chez eux la subversion des idées, qu'ils osent reprocher cette lettre aux pièces de M. Datas comme un « scandale »!

L'Événement a reçu la lettre suivante: « Monsieur le directeur, Je lis dans un article de l'Événement, consacré à M. le général de Wimpffen, que les lettres d'invitation à son enterrement civil ont été adressées de la part de sa famille, ce qui n'a pas cru devoir contredire la volonté exprimée par le défunt de refuser toute cérémonie religieuse. Cette assertion est absolument inexacte; la famille de M. le général de Wimpffen n'a pas eu à donner d'avis à ce sujet, elle ne s'est occupée en rien de ses obsèques et elle n'y a pas assisté. Je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro et d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués. » Baron de WIMPFFEN. »

Le groupe de l'Union démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Roger.

Après avoir entendu les explications de M. Sarrion, à la suite de son entrevue avec le ministre de l'Instruction publique, le groupe a décidé à l'unanimité: Que les 25 millions de ressources nouvellement créés pour la caisse des écoles, doivent être répartis par le ministre, et sous sa responsabilité, en vertu d'un règlement conforme à celui de la caisse des chemins vicinaux et qui tiendrait compte à la fois des besoins, des ressources et des sacrifices des communes.

Le ministre a déclaré à M. Sarrion qu'il allait adresser une circulaire aux préfets pour les engager à ne plus permettre aucune exagération ni dans les devis ni dans les demandes de subvention. Il les invitait, en outre, à tenir compte des rabais quelquefois relativement considérable provenant de l'adjudication.

Ces rabais qui, jusqu'à ce jour profitaient seulement aux communes, profiteront à l'avenir, à l'Etat et aux communes proportionnellement à leur part contributive.

De cette façon, M. Fallières pourra, avec les 28 millions dont la loi des finances lui permet de disposer pour 1885, donner satisfaction à un tiers environ des demandes qui lui ont été adressées, c'est-à-dire à presque toutes les demandes classées dans la première catégorie.

Les assemblées départementales, qui n'ont pas arrêté leur classement, seraient seules invitées à procéder à cette opération dans leur session d'avril. Pour les autres départements, la répartition des fonds de subvention pourrait être faite à bref délai par le ministre de l'Instruction publique.

L'avant-dernière nuit, vers deux heures du matin, un grand drapeau tricolore, dont la partie blanche est ornée de fleurs de lis, a été accroché au faite de l'un des gros peupliers du square d'Enfer, qui se trouve à l'angle de la rue du Bac et du boulevard Saint-Germain.

Les agents ont enlevé ce drapeau à six heures et l'ont porté au commissariat voisin.

Le voyage à Paris de la reine de Taïti n'est pas inspiré par le seul désir de voir et de connaître du pays: ce voyage a un but beaucoup plus pratique.

Suivant la Patrie, la reine, avec les ressources personnelles sont très bornées, vient demander au gouvernement une allocation supplémentaire.

Depuis que Taïti et les îles de la Société ont été définitivement annexées à la France, Pomaré V, qui a conservé le titre de roi, bien que n'étant plus qu'un souverain in partibus, touche régulièrement une somme de 5,000 francs par mois, soit 60,000 francs par an; mais le roi, qui est loin de vivre en bonne intelligence avec son épouse, ne lui cède aucune part de son revenu, de telle sorte que la reine se trouve réduite à une pension annuelle de 6,000 francs que lui a obtenue le gouverneur.

Cette allocation étant insuffisante, la reine va demander une audience au Président de la République pour solliciter l'augmentation de sa demi-solde.

QU'EN DIRA L'ARMÉE ?

Paris a vu hier ce qu'il n'avait pas encore vu, bien qu'il voie toute sorte de choses, l'enterrement civil d'un général ayant commandé en chef devant l'ennemi, il est vrai pour signer une capitulation.

Que M. de Wimpffen ait eu le droit de régler de la sorte ses funérailles, nous ne le contestons point. Mais notre droit à nous, c'est de déplorer un tel exemple, c'est de dire qu'en aucun pays on ne voit pareille chose.

A cet enterrement civil, des troupes avaient été commandées pour rendre les honneurs militaires. Comment qualifier une loi qui porte ainsi atteinte aux croyances religieuses de l'immense majorité, puisque les enterrements civils ne sont que l'infime exception? Et quand cette même loi, qui oblige les troupes à rendre les honneurs militaires à cette infime exception, leur interdit l'accès des églises, temples et synagogues de l'immense majorité, n'est-ce pas un scandaleux escamotage des croyances religieuses de la France au profit de cette petite secte nihiliste qui impose son rite en la matière?

Quelles ont dû être les réflexions des soldats commandés pour l'enterrement du général de Wimpffen? Que l'un des plus hauts chefs de l'armée ne croyait pas en Dieu; que, s'il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas de devoir, puisqu'il n'y a plus de sanction par-delà la vie présente; partant, qu'en ce monde, il n'y a que des oppresseurs et des opprimés, et qu'au lieu de se battre au Tonkin, sans savoir pourquoi ni pour quel but, parce qu'il plaît à M. Ferry de les y envoyer, ils feraient bien mieux de tirer sur leurs officiers.

Ce serait, en effet, le plus monstrueux des métiers de forcer des hommes à faire le sacrifice de leur vie pour autre chose qu'un devoir. M. Jules Vallès aurait raison. C'est à coups de fusil que les « maigres » devraient abattre les « gras », pour se mettre à leur place, quitte à être abattus, une fois « gras » eux-mêmes, par les « maigres » qu'ils s'exprimeraient de faire.

Lorsqu'un chef d'armée fait faire de pareilles réflexions à ses soldats devant son cercueil, certes, on ne saurait prétendre que sa carrière se termine heureusement pour sa patrie, mais on ne saurait non plus, en Allemagne, en Russie, en Autriche-Hongrie, partout, d'ailleurs, où l'on veut rendre profond le sentiment de patrie, avoir une armée digne de ce nom, les officiers donnent l'exemple du respect de la religion. Si nous voyions l'enterrement civil d'un général en chef allemand traverser Berlin, escorté des honneurs militaires, nous nous réjouirions. C'est parce que nous ne doutons pas que les Allemands en feront autant, que nous voyons dans l'enterrement d'hier un symptôme fâcheux pour l'esprit de notre armée.

Quand le mauvais exemple vient des chefs, que demander aux soldats? Et quand la population assiste à ce spectacle, sans paraître le comprendre, n'est-ce pas là une inconscience générale qui doit nous donner des inquiétudes sur l'avenir de notre pays? (Gaulois.) Lucis TESSÉ.

LETTRES DE ROME

L'encyclicale. — L'attentat de Corneto. — La loi sur l'Instruction publique. — Le pèlerinage belge.

On écrit de Rome, le 25 février 1884: Il est peut-être un peu tard pour vous parler de l'encyclicale, et cependant je ne sais si dans la presse française on a bien compris le but et l'inspiration de ce document.

Le sentiment dominant de l'encyclicale, c'est l'amour du Pape pour la France. Avant de l'écrire, on me dit que Léon XIII a fait pressentir plusieurs catholiques éminents de votre pays. Quelques-uns d'entre eux s'étant exprimés négativement sur l'opportunité de cette démarche et cela uniquement au point de vue patriotique, Léon XIII dit textuellement à un prêtre de son entourage: « Qu'ils ne craignent pas, je ne dirai rien qui puisse froisser la France! » Et il faut reconnaître que le Pape a tenu parole. La modération et la réserve dont il a fait preuve s'adressent à la France plus qu'à la République. Aussi à Berlin a-t-on vu l'encyclicale d'assez mauvais œil. Le langage du Pape venant après la visite du prince impérial d'Allemagne, et d'autant plus significatif. J'ai entendu plusieurs diplomates taxer d'« imprudence » la conduite du Pape dans cette circonstance. En tout cas, s'il y a imprudence, c'est une imprudence généreuse et ce n'est pas à la France de s'en plaindre. Voilà ce que les feuilles républicaines auraient dû comprendre, au lieu de chercher à dénaturer le sens de l'encyclicale.

La note du Saint-Siège relative à la Propagande, fort habilement faite, a été rédigée par Mgr Galimberti, directeur du *Moniteur de Rome* et ancien professeur à la Propagande. Il est douteux cependant qu'elle ait un résultat pratique. Sans doute la conversion des biens de la Propagande est une injustice flagrante, mais il est bien difficile que les puissances puissent s'entendre sur une action commune. On l'a dit il y a longtemps:

il n'y a plus d'Europe. La diplomatie, aujourd'hui, ne travaille plus que dans un but intéressé et égoïste. Peut-être, au Vatican, et fait-on quelques illusions à cet égard, l'on assure que si Léon XIII a fait preuve d'autant de réserve dans son encyclicale aux évêques français, c'est qu'il n'a pas voulu froisser le gouvernement républicain, dans le moment même où il réclamait son appui et son intervention. Sans doute il serait de l'intérêt bien entendu de la République de soutenir la cause de la Propagande, mais M. Ferry le voudra-t-il? Et, s'il le voulait, le pourrait-il? Vous êtes mieux placé que moi pour répondre.

Le Pape a nommé dernièrement le cardinal Parocchi à la charge de cardinal-vicaire. Cette charge est en Rome parmi les plus importantes. Le cardinal Parocchi est, vous le savez, l'un des membres les plus jeunes du Sacré-Collège. Il a été le dernier cardinal créé par Pie IX. Nommé archevêque de Bologne, le gouvernement italien se refusa à lui donner l'investiture et en conséquence, le Souverain Pontife dut le rappeler à Rome. Le cardinal Parocchi est connu par sa grande austérité de mœurs.

On commence à se convaincre que le fameux attentat de Corneto est tout simplement une mystification. En somme, à quoi se réduisent les indices de l'attentat? A une bouteille à demi remplie de poudre. On avouera qu'il n'y a pas là de quoi faire sauter un train! Quelques journaux veulent même voir dans « l'attentat » de Corneto un stratagème de M. Depretis. Il faut, en effet, se rappeler de la discussion de la politique générale du gouvernement par prochainement venir à la Chambre et l'attentat vient à point pour servir d'argument à la politique transformiste et pseudo-conservatrice de M. Depretis. Quand il parlera de « serrer les freins », le président du conseil ne manquera pas de rappeler l'abominable attentat de Corneto. *Comedianti!* Tel est, en somme, le mot de la fin.

La Chambre vient de voter successivement tous les articles du projet de loi sur les universités présenté par le ministre de l'Instruction publique, M. Baccelli. Cette loi est très libérale. Elle garantit dans une large mesure la liberté d'enseignement et l'autonomie des universités. Les universités italiennes auront désormais peu à envier sous ce rapport aux universités allemandes. Aussi la loi Baccelli a-t-elle été violemment attaquée par les anticléricaux, sous prétexte qu'elle profitera seulement aux catholiques. En somme, cette loi est une des meilleures qu'aient votées jusqu'à présent les Chambres italiennes. En fait de liberté d'enseignement, la République française devrait bien prendre modèle sur la monarchie italienne.

Le Pape a reçu avant-hier un pèlerinage belge. Le Saint-Père s'est prononcé très vivement contre la politique persécutrice des libéraux belges. Léon XIII a toujours fort à cœur la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Vatican.

Le carnaval touche à sa fin. Depuis la suppression de la course traditionnelle des *barberi*, le carnaval romain a perdu son principal attrait. Au reste, grâce à l'invasion de l'élément piémontais ou *buzzurro*, comme on dit ici, Rome perd de plus en plus le cachet qu'elle avait sous les Papes et qui était son plus grand charme.

REVUE DE LA PRESSE

Un homme politique, ancien admirateur de M. Waldeck-Rousseau, fait fait à la France, journal républicain, des déclarations que lui a procurées, depuis son entrée aux affaires, le jeune ministre de l'Intérieur. L'article est intitulé: « Les défaillances de M. Waldeck-Rousseau ».

Gambetta avait bien, de temps à autre, quelques appréhensions au sujet de M. Waldeck-Rousseau. Lorsque des amis prudents parlaient de l'infatuation, de l'ignorance, du manque de tact de son jeune disciple, le maître objectait qu'il fallait aussi faire la part d'une rare facilité de parole et surtout d'une fermeté de caractère peu commune.

De l'aveu de tous, les défauts, pour ne pas dire plus, ont dépassé les prévisions les plus pessimistes, et il ne reste rien des espérances que l'on avait pu concevoir.

L'apprenti homme d'Etat qui devait être l'apôtre de la doctrine opportuniste a abusé du pouvoir dans des conditions qui ne seraient pas tolérées dans les pays de monarchie absolue. Il a disposé du gouvernement de son pays pour satisfaire ses caprices ou ses rancunes personnelles. Amenant partout le découragement et le désordre, il a désorganisé l'administration. A l'exception de quelques familiers sachant bien manier l'encensoir, il est détesté de son personnel, car on le sait dépourvu de tout sentiment affectueux, et ce ne serait certes pas ces malheureux M. Margue qui voudrait ou saurait empêcher une sottise ou une iniquité.

Quant à l'énergie vraie, de la fermeté dans les desseins! quelle déception!

Les projets de loi qu'il prépare sont établis avec tant de légèreté qu'ils ne peuvent supporter l'examen. Aussi les abandonne-t-il avec la plus incroyable désinvolture.

La loi sur les récidivistes mutilés sur les observations du ministre de la marine ne tient plus debout — on ne voudra pas déposer une cinquantaine de millions pour aller tenter de nouveau à la Guyane quelque meurtrière aventure.

La loi sur les embêtements séditieux a succombé sous les coups de M. M. Goblet, Constans et G.

neveu. Il n'en reste qu'une puérile affirmation des lois existantes.

Et ce pauvre M. Oustry, qui avait abaissé le prix du gaz, avec l'assentiment de son chef? sommes à disposition, mis de côté sur la plainte des héritiers de M. Dubochet.

Allons, que M. les députés de la majorité se rassurent, M. Waldeck-Rousseau ne partira pas seul. Sa reculade lors de l'affaire Courtois et l'abandon successif de ce qui constituait son programme ministériel démontrent que son obstination, si vantée, ne s'applique qu'à la conservation de son portefeuille. Au besoin, il lâchera même M. Caméscasse et la loi de rattachement.

Il ne nous déplaît pas qu'il en soit ainsi. Hier encore, on pouvait avoir certaines illusions. Il sera bientôt acquis qu'il n'y a derrière ce masque hautain et insolent qu'une vaniteuse nullité et l'effacement produit par un trop rapide fortune.

L'épreuve aura été concluante. Il ne faudrait pas cependant qu'elle durât trop longtemps!

Le Pays consacre l'article suivant à l'excellent discours de M. des Rotours que nous avons publié hier:

M. le baron des Rotours, député du Nord, s'est fait hier, à la Chambre, l'écho des plaintes des agriculteurs de France, au sujet du traité de commerce à conclure entre la France et le gouvernement d'Autriche-Hongrie.

Il s'agit de l'importation des bœufs et des moutons de l'Autriche-Hongrie. Cette dernière nation est traitée sur le même pied que l'Italie qui exporte peu. L'Autriche-Hongrie pratique, on le sait, l'élevage du bœuf et surtout du mouton sur une vaste échelle. Elle produit beaucoup plus qu'elle ne consomme. La Hongrie pourrait alimenter plusieurs nations; son exportation est considérable: il n'y a qu'un malheur à cette reproduction des espèces ovine et bovine: elle est sujette aux épizooties.

La discussion a porté sur ce point, à savoir que le ministre du commerce se tient les mains, en ne faisant pas de suffisantes réserves au sujet des épizooties. Il a été démontré que la peste bovine se communiquait facilement aux moutons, ceux-ci recèlent le germe de la maladie, soit dans leur bouse, soit dans leur toison. Une fois sur le territoire français, ils peuvent infecter tout notre bétail. Ce n'est pas tout: l'importation hongroise du bétail ainsi favorisée tue absolument notre exportation. Nous ne pouvons pas lutter avec la Hongrie, non-seulement parce qu'elle produit à meilleur compte, mais encore parce que, au point de vue des taxes douanières, elle est extrêmement favorisée. Si bien que le bétail hongrois introduit en France cause un préjudice énorme à notre agriculture quand il se porte bien; s'il arrive avec la peste, il empoisonne notre bétail. Sous quel aspect que le bétail hongrois pénètre en France, il est la ruine de notre élevage.

Voilà de quelle façon nos bons républicains comprennent les intérêts de la France. Nos vins sont tués par le phylloxera, notre espèce ovine est vouée à la peste hongroise. Et l'on s'étonne après cela que notre commerce soit dans le marasme, que par suite les ateliers chôment et que les ouvriers se plaignent de manquer de travail!

Après avoir souffert par de lamentables concessions aux autres puissances les intérêts de nos industries nationales, voici venir le tour de l'agriculture de baisser pavillon.

Pour d'obtenir en bons termes avec les puissances étrangères, la République s'aplatit devant elles et se fait arracher la fortune de la France en facilitant l'importation de autres peuples. Nous ne sommes pas seulement à plat ventre devant les autres Etats: pour acheter leur bienveillance nous devenons leurs tributaires.

L'Angleterre avait, elle aussi, essayé des moutons hongrois: elle les recevait à cause de leur bon marché; les moutons hongrois ont fait irruption sur les marchés britanniques et pendant un certain temps la population ouvrière de la Grande-Bretagne a pu se repaître de côtelettes et de gigots à bon marché; mais il a fallu renoncer à cette importation abusive: elle amenait avec elle la peste qui empoisonne le bétail anglais.

Cette expérience a-t-elle été un leçon pour nous? Pas le moins du monde. Nous nous emparons de ce que les Anglais eux-mêmes, pourtant si pratiques et si intéressés en matière commerciale, ne veulent plus.

L'honorable M. des Rotours, dans un discours très étudié et très compétent, a essayé d'éclairer le gouvernement sur la faute énorme qu'il allait commettre; il a exposé avec grande netteté et une légitime émotion les plaintes de l'agriculture; le ministre n'a voulu tenir aucun compte de ces avertissements. Il faut que notre agriculture en prenne son parti: elle sera, elle aussi, ruinée par la sottise des républicains. Voilà ce qu'il en coûtera à l'agriculture de voter pour... républicains.

LA DYNAMITE EN ANGLETERRE

Londres, 29 février. La police a arrêté ce matin, près du palais de justice trois individus soupçonnés de complicité dans les attentats au moyen de la dynamite.

Londres, 29 février. Les trois individus arrêtés ce matin par la police l'ont été dans une maison située dans une rue voisine de Strand.

La police a découvert dans cette maison une grande quantité de dynamite, avec laquelle ces individus avaient l'intention de faire sauter le palais de Justice.

avoir de l'arrestation de trois individus dans le voisinage du palais de justice et de la saisie d'un dépôt de dynamite.

Le gouvernement anglais se dit résolu à adresser une communication au gouvernement des Etats-Unis au sujet de la conduite des citoyens américains, qu'il soupçonne avoir combiné, et mis à exécution des attentats par la dynamite, ayant pour but de porter atteinte à la sécurité des personnes et à la propriété en Angleterre. Cette dépêche sera conçue en termes si courts, qu'on espère qu'elle sera accueillie d'une façon amicale par le gouvernement américain.

LES ANGLAIS EN EGYPTÉ

Souakim, 29 février, 5 heures. Aucune information n'est encore arrivée sur les opérations du général Graham; on n'attend pas de nouvelles avant ce soir.

La garnison de Koszala a fait une sortie le 12 février, et à complètement battu les insurgés.

Le transport Humber qui arrive de Trinitat apporte l'avis que la canonade a commencé aujourd'hui à midi.

PETITES NOUVELLES

Les obsèques de M. Janvier de La Motte, député de l'Eure, ont eu lieu hier, à midi, à l'église Saint-Thomas-d'Aquin.

Le deuil était conduit par MM. Louis et Ambroise Janvier de La Motte fils, et M. le marquis de Roseveaux, genre, premier secrétaire d'ambassade.

M. Miviel, du *Cri du Peuple*, et M. Vauchan, de l'*Intransigeant*, ont été appelés, hier, à comparaître devant M. Habart, juge d'instruction, pour être interrogés relativement à l'affaire du vol des postes.

Invités par le magistrat à prêter serment, tous deux s'y sont refusés, de même qu'ils n'ont voulu fournir aucun renseignements de nature à guider la justice dans ses recherches.

La population chrétienne de l'île de Candie est très-irritée de la nomination du nouveau gouverneur et menace de se mettre en insurrection. Des troubles graves sont imminents.

COULISSES DU PARLEMENT

Paris, 20 février

CHAMBRE. On assure qu'un projet transactionnel va intervenir entre le gouvernement et M. Paul Bert, au sujet du traitement des instituteurs.

On renverrait au budget de 1885, les dispositions financières de la loi sur les instituteurs. A moment de la discussion du budget, on inscrirait aux dépenses une somme de deux ou trois millions, cinq au plus, destinée à améliorer la situation des instituteurs les plus intéressés.

Ce système renverserait toute l'économie du projet Paul Bert; mais il tempérerait des bonnes dispositions des députés à l'égard des instituteurs.

La commission des Allumettes a décidé: de maintenir le monopole de la fabrication à une Compagnie concessionnaire.

Sans se prononcer sur la convention même dont elle est saisie, elle a décidé qu'il y avait lieu à concession nouvelle, soit à la Compagnie primitive, soit à une nouvelle Compagnie, par suite d'adjudication.

Le cahier des charges devra être révisé sur trois points: 1^o Exiger comme allumette-type l'allumette au phosphore amorphe.

2^o Permettre de nouveau aux petits intermédiaires, d'exercer, par le colportage, la vente des allumettes, qui, actuellement, ne se fait que par les entrepositaires et les détaillants.

3^o Modifier le système de constatation de la fraude, en écartant les mesures vexatoires actuellement pratiquées.

La commission a décidé, avant de pousser plus loin ses travaux, d'entendre, sur les questions précitées, le sous-secrétaire d'Etat aux finances.

La sous-commission de la commission d'enquête sur la situation des ouvriers s'est réunie ce matin, à neuf heures et demie.

Elle a décidé que la commission entendrait les personnes qui, à des titres divers, exercent une influence sur le direction du parti ouvrier.

De ce nombre sont MM. Joffrin, Allemane, Lyonais, Labusquière, Riou, etc.

A deux heures, la commission a entendu M. Grosclaude, président de la chambre syndicale des patrons en démolitions, et M. Robin, président de la chambre syndicale des patrons constructeurs.

Elle entendra, en outre, mardi prochain, MM. Tolain et Corbon, sénateurs, à raison de leur compétence spéciale. Les socialistes des diverses écoles seront convoqués pour mercredi.

Aux auditions déjà décrites, M. Lockroy a demandé qu'on ajoutât celle du prince Kropotkine, comme représentant du système anarchique.

SÉNAT

Séance du vendredi 20 février 1884

Présidence de M. LE ROTUR.

(Suite.)

Les souffrances de l'agriculture